

UNE RENTRÉE NORMALE ?

Nous l'avions pressenti et même annoncé: la rentrée est, pour le dire d'un triste euphémisme, difficile. La réunion du collectif élargi du 22 septembre a permis de faire le point sur la situation... ce n'est pas glorieux!

La désorganisation est générale dans beaucoup d'établissements: emplois du temps non stabilisés, confusion entre différents types de stage, tensions sur les services et les champs d'intervention des collègues en temps partagé, problèmes de sous-/sur-services, contenus de formation souvent mal définis, difficultés de mise en place des différents stages par les rectorats et impacts sur l'organisation de la formation, etc.

Tous subissent en direct les effets d'une réforme imposée à marche forcée et très mal anticipée dans ses conséquences concrètes, comme le montre par exemple, l'incapacité du ministère Blanquer à fournir des conventions de stage type en temps utiles... Deux questions récurrentes inquiètent: les maquettes et les conditions de formation des étudiants – sans parler de celle des concours dont beaucoup d'épreuves demeurent mal et/ou insuffisamment définies, sans sujet « zéro » dans la plupart des disciplines ni calendrier.



OCTOBRE 2021 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski, Konstanze Lueken, Stéphanie Péraud-Puigsgur et avec le concours de Gilles Tabourdeau.

LES MAQUETTES

Partout la mise en œuvre des maquettes est compliquée par de nombreux paramètres de natures différentes, entre autres exemples: dates des concours toujours inconnues; sujets « zéro » inadaptés, consternants, voire effrayants^{1*}.

Dans le 1^{er} degré, c'est la réduction à peau de chagrin des heures consacrées aux disciplines convoquées par les programmes de l'épreuve 3 de l'écrit du fait de l'accumulation des injonctions ministérielles sur français / maths / école inclusive / égalité filles-garçons / laïcité / LVE...

Même quand les maquettes ne sont pas catastrophiques parce qu'elles ont pu être travaillées collectivement puis âprement négociées comme à Bordeaux, elles n'en restent pas moins difficiles à gérer du fait de moyens humains limités par des restrictions

sur les postes à l'échelle de l'université. La superposition des maquettes et les effectifs importants de stagiaires aux statuts très différents rendent l'organisation complexe et exigent un investissement considérable des collègues, déjà épuisés à peine un mois après la rentrée.

Dans l'académie d'Aix-Marseille – comme souvent ailleurs –, les maquettes ont été réalisées dans une opacité délétère et débouchent sur une « organisation » pour le moins inadaptée: découpage en trois UE et 800h pour les deux ans, avec une structuration du travail parfois ubuesque – ou comment travailler plus pour un résultat moindre ou nul. L'intégration des « collègues de terrains » impacte à la fois les emplois du temps (les leurs d'abord et ceux de tous ensuite), les services et les contenus. Dans certains parcours, cela aboutit à des non-sens: dans l'ancienne maquette de mathématiques, la didactique était créditée de 30h de CM par semestre en M1, avec respectivement 27h et 45h de TD. Dans la nouvelle, cela se réduit à 10h de CM par semestre avec 23h et 16h de TD, les TD n'étant pas obligatoirement assurés par des collègues formés en didactique... Résultat: de multiples « petites » interventions sur des contenus censés relever de la didactique mais traités par des enseignants non spécialistes. Une façon de marginaliser la didactique et/ou de faire disparaître le caractère universitaire de la formation dite professionnelle?

À Poitiers, en l'absence de formation de Master 2 dans certaines disciplines, les lauréats des concours se voient dans l'obligation de valider un master d'une autre discipline que la leur... Un volume non négligeable des heures des maquettes 2^d degré n'est pas assuré, faute d'enseignants. Dans le même temps, on impose à certains fonctionnaires stagiaires un « stage » de trois jours sur temps de congés scolaires (tous frais payés, par qui?).

À Toulouse, certains parcours ouvrent pour trois étudiants... mais sur le principe d'une mutualisation presque totale. Comment penser que dans ces conditions les contenus disciplinaires et didactiques nécessaires à la formation puissent être effectivement travaillés?

LES CONDITIONS DE FORMATION DES ÉTUDIANT-ES

En juin dernier, le rectorat de Créteil affirmait à propos des AED: « ces étudiants ne seront pas en responsabilité pleine et entière, comme en M2 [...]: on vise au développement progressif de compétences professionnelles, ce qui comprendra des prises en charge

^{1*} Pour le CAPES de mathématiques par exemple, les 23 questions vont de l'analyse de productions d'élèves à la rédaction de solution « comme devant une classe, à la proposition du contenu de plusieurs séances sur les équations

différentielles répondant à certaines contraintes en passant par la présentation de l'étude d'un phénomène ayant un type d'évolution donnée – mais le phénomène est à fournir par le candidat et l'étude à expliciter – s'appuyant sur une utilisation d'un tableur ou d'un programme...).

de classe en responsabilité de manière ponctuelle. Dans le 1^{er} degré, l'idée est qu'une journée soit disponible sur l'emploi du temps, qui permette aux étudiants de travailler dans les écoles d'accueil.» La réalité de cette rentrée est bien différente: les étudiants AED se retrouvent seuls en classe dès le début de l'année. Qui plus est, leur maquette est différente de la maquette standard et réduite, dans son volume, de 20 % (68h de Français au lieu de 83 par exemple).

Dans l'académie d'Amiens, les conditions de stage des étudiants alternants sont éprouvantes: stage filé un jour par semaine plus un stage massé, dès le 27 septembre, dans une autre classe que la leur. Panique des étudiants d'avoir à assurer la responsabilité un jour par semaine dans «leur» classe et, si tôt dans l'année, le reste de la semaine dans une classe qu'ils ne connaissent pas. Dans le 1^{er} degré, pas d'alternant en cycle 2, mais beaucoup en TPS, PS, en classes double niveau TPS/PS et CM1/CM2.

À Bordeaux: 118 alternants pour une cible de 130 berceaux dans le 1^{er} degré; le choix a été fait de placer les alternant-es sur des décharges de PEMF mais interdiction à ceux-ci d'être tuteurs des alternant-es dans leur propre classe... Dans le 2^d degré, 67 alternants pour 140 berceaux. Les étudiant-es jugent peu stratégique de prendre la responsabilité de classes dans une année de M2 déjà lourde: ce sont souvent des raisons purement financières qui les contraignent à accepter ce statut d'alternant, au risque d'obérer leurs chances d'obtenir le concours, ce que la Conférence de rentrée du R-INSPÉ ne fait que confirmer le 27 septembre en annonçant que la majorité des étudiants en M2 MEEF n'est pas en contrat d'alternance en responsabilité.

En Isère, on peut placer des alternant-es en CP, classes que le ministère ne donnait pas aux stagiaires, au motif que cela choquait les parents («apprendre à lire avec un débutant/stagiaire»): manifestement les parents ont changé... D'autres sont affectés en CP/CE1 ou GS/CP, ce que le ministère faisait déjà... à grand coup d'arguments tout aussi spécieux sur la moindre (?) difficulté du double-niveau.

À ces aberrations s'ajoute un autre réel qui cogne dur: d'une manière générale, et pour filer la litote en tête de cette lettre, les postes de stages en responsabilité contractuels n'ont pas fait recette, tant s'en faut. On a beau jeu d'invoquer, comme le R-INSPÉ, qu'il s'agit d'une année de transition: entre 1460€ net par mois sous statut de fonctionnaire-stagiaire pour un stage représentant un ½ service et 700€ net par mois comme contractuel à un tiers-temps de service avec un concours à préparer, une année à valider et un mémoire à rédiger..., la proportionnalité est mise à rude épreuve.

Quant aux conventions pour les stages d'observation (devenus «stages de pratique accompagnée» – *exit* donc

l'observation), l'administration se rend compte que leur durée (12 semaines) exige une gratification (c'est la loi) et que c'est aux académies/rectorats de dégager les fonds. Or les caisses sont toujours vides pour ce type de dédommagements. Qu'à cela ne tienne, il a été décidé, à Nantes, de réduire leur durée pour se soustraire à l'obligation de gratification. Étonnant, non? À Paris, on prévient que la gratification ne concernera pas les étudiants qui feront le stage à l'étranger. Ailleurs encore on reporte le démarrage du stage, faute de convention (comme ça se trouve...).

Pour plus de précisions pour les tutorats de toutes sortes, le SNES-FSU propose un état des lieux très utile auquel nous renvoyons : <https://link.infini.fr/0dxMYyPx>

De nombreux collègues «sollicité-es», volontaires pour suivre les contractuel-le-s alternant-es se trouvent dans l'obligation de débiter le suivi sans avoir été formé-es, sans même savoir exactement à quoi elles et ils se sont engagé-es. On pourra apprécier la remarque de la directrice adjointe d'un INSPE lors du CNESER du 8 juillet dernier: «ce n'est pas le nombre de visites qui compte, c'est le sentiment d'être accompagné.»

Finalement, et telle est probablement la visée ultime de tout ce foutoir, c'est bien la *désuniversitarisation* de la formation des enseignant-es et des CPE, laquelle tend à faire des INSPÉ, et de manière plus ou moins progressive, de simples annexes des rectorats.

Face aux tensions et aux dégâts qui résultent de ce qu'il faut bien caractériser comme une maltraitance institutionnelle délibérée, l'un des outils dont il faut se saisir, c'est le CHSCT, d'autant plus sérieusement qu'il demeure une instance susceptible de contraindre les directions d'établissements à «répondre».

La session du CHSCT ministériel du 13 juillet dernier a été l'occasion d'évoquer la situation des INSPÉ. Voir ici l'avis rendu par les membres du CHSCT du MESRI: <https://link.infini.fr/LUQoTojW>.

Face à cette catastrophe annoncée, il nous faut utiliser tous les leviers à notre disposition:

- continuer de dénoncer les conditions de travail dégradées en CHSCT (se saisir des registres Santé et Sécurité au travail, accessibles dans toutes les composantes), et dans les différents conseils;
- pointer l'incohérence d'une dégradation des conditions d'études des futurs enseignants et CPE alors que le ministère dit vouloir lutter contre la crise du recrutement;
- exiger une mise à plat de la réforme et de véritables discussions avec tous les acteurs de la formation. L'année électorale à venir doit être l'occasion de nous faire entendre pour proposer de véritables alternatives à la politique menée par Blanquer;

- ne pas resté-e isolé-e dans cette situation qui fragilise chacun-e, faire vivre les collectifs de travail, ne pas hésiter à prendre contact avec les militant-es du SNESUP en cas de problème.

Une autre formation des enseignants est possible: progressive, financée, universitaire et professionnalisante pour donner aux étudiants des conditions de formation décentes et les moyens d'assurer la réussite de tous les élèves.

NOS ATTENTES ENVERS LE COMITÉ DE SUIVI DES INSPÉ : URGENCE RECOMMANDATIONS

La première réunion du comité de cette année universitaire de cette année universitaire a eu lieu le 7 octobre 2021. Les différents services ont présenté leur actualité de rentrée... nous aussi!

Par ailleurs, comme chaque séance du comité doit désormais aboutir à la formulation de «recommandations», nous avons porté nos demandes urgentes:

- cadrer les attendus tutorat (nombre de visites, modalités de suivi, évaluation);
- cadrer le défraiement des étudiants (déplacements) et les conditions de stage (pas de CP, etc.);
- publier des sujets « zéro » dans toutes les épreuves et disciplines (avec indications de barème et corrigé);
- diffuser un modèle de convention de stage et préciser l'obligation de gratification.

Et bien sûr: stopper la destruction massive de la formation! Ouvrir enfin de vraies négociations avec les acteurs et actrices concerné-es!

Comme d'habitude, nous n'avons obtenu aucune réponse concrète des services : seule nouveauté, un peu de dissonance de la part du réseau des INSPÉ et de la CPU. Le compte rendu de cette séance est disponible ici : <https://snesup.fr/article/compte-rendu-du-comite-du-suivi-des-inspe-du-7-octobre-2021>

EN BREF

La loi « Rilhac »

Votée mercredi 29 septembre 2021, la loi dite «Loi Rilhac» octroie une autorité fonctionnelle aux directeurs et directrices d'école. Loin d'uniquement transformer en profondeur le fonctionnement du 1er degré, cette loi dessine une nouvelle fois la conception de la formation des enseignant-es *made by* Blanquer. Elle prévoit que «le directeur participe à l'encadrement du système éducatif. Lorsque sa mission de direction est à temps plein, il peut être chargé de missions de formation ou de coordination. Il peut en outre être chargé de missions d'enseignement dans l'école». Le changement de statut du directeur-trice est donc un nouveau cavalier qui permettrait à l'administration de faire fi de la certification des PEMF déjà fortement rabotée cette année, et de proposer l'encadrement de fonctionnaires stagiaires comme d'alternant-es en responsabilité à des «super directeur-trices», courroies de transmission de l'administration. On est bien loin de l'idéal du formateur-trice réflexif-ive chargé-e de la formation initiale des enseignant-es débutant-es et certifié-e par un jury pluriel

Alors ces PPPE : on aime ?

À lire les premiers retours des étudiants intégrant ce dispositif des Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) – frais de déplacement à la charge des étudiants, incompatibilité des emplois du temps du lycée et de l'université, surcharge de travail, impression d'émiettement et de grande hétérogénéité des contenus, etc.– on comprend que les discours sur le «bien-être au travail» et «la bienveillance» ne tiennent pas devant la vraie vie: la maltraitance institutionnelle assumée et revendiquée!